

COMMUNE DE LAURENS

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 23 DECEMBRE 2013
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY et Annick ROMERO.
MM. François ANGLADE, Pierre SALS, Yves LUCAS et Patrice LAFFOND.

Absents : Mme Patricia ROGET **pouvoir** à Annick ROMERO
M. Louis GRAVIÈRE **pouvoir** à Odette BOYER
MM. Patrick CIANCIO, Olivier ESPIE et Jacques LUGAGNE,

Monsieur le maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Annick ROMERO est désignée **secrétaire de séance**.

**1°) SIVOM DU COLLEGE DE MAGALAS – DISSOLUTION
Modalités de liquidation des éléments comptables et financiers.**

Conformément à la décision de M. le Préfet relative à la dissolution du SIVOM fixée au 31 décembre 2013, il est nécessaire de délibérer sur les modalités de liquidation des éléments comptables et financiers du syndicat.

Suivant les indications données par la trésorerie de Murviel Les Béziers, les états de l'actif et du passif sont Néant et aucun personnel ne figure au tableau des Effectifs.

Compte tenu des écritures passées en 2013, l'excédent de fonctionnement existant sera, après arrêt définitif des comptes, réparti entre les différentes communes du syndicat au prorata du nombre d'élèves de ces communes inscrits au Collège « Les Arbourys » de Magalas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, accepte les modalités de liquidation.

2°) BUDGET COMMUNE – Décisions modificatives en section de fonctionnement

Il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants afin de permettre le paiement de l'ensemble des cotisations ouvrières et patronales :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - /Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
012-6336	Cotisations au CDG et CNFPT	+ 380.00	013-6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 7 400.00
012-6411	Personnel titulaire	+ 1 940.00	70-6419	Concession dans les cimetières	+ 4 760.00
012-6413	Personnel non titulaire	+ 3 460.00	70 -70688	Autres prestations de service	+ 1 910.00
012- 64168	Autres emplois d'insertion	+ 1 940.00			
012 - 6451	Cotisation à l'URSSAF	+ 5 190.00			
012 - 6453	Cotisations aux caisses de retraites	+ 600.00			
012 - 6454	Cotisations au ASSEDIC	+ 750.00			
012 - 6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	- 4 000.00			
012 - 6474	Cotisation aux autres œuvres sociales	+ 3 810.00			
TOTAL		+ 14 070.00	TOTAL		+ 14 070.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, adopte les modifications proposées.

**3°) MARCHE A BONS DE COMMANDE BETU – Maîtrise d'œuvre
Aménagement des plateaux traversants**

En mai 2013, un bon de commande a été signé au bureau BETU pour une assistance à maîtrise d'ouvrage or il s'agit d'une assistance à maîtrise d'œuvre.

M ; le maire informe qu'il a annulé le bon de commande n° 2 et il présente le devis pour une assistance à maîtrise d'œuvre qui comprend les missions APS, PRO, ACT, VISA, DET et AOR pour un montant H.T. de 3 885.52 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande. La dépense sera inscrite en section d'investissement à l'opération 9291.

4°) QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire remet aux membres du conseil l'agenda de poche 2014 réalisé par INFOCOM France. Il précise qu'ils seront distribués dans les boîtes aux lettres ce vendredi 27 décembre par les employés du service technique.

Odette BOYER demande à M. le Maire à qui reviennent les recettes perçues pour les encarts publicitaires figurant dans cet agenda.

M. le Maire répond que c'est à la Société qui a réalisé les agendas

Odette BOYER dit qu'il est anormal dans ce cas de le faire distribuer par les employés communaux.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un agenda municipal et que cette distribution est la « contribution » de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres du conseil d'avoir participé aux 14 séances de l'année et leur souhaite un joyeux Noël.

Clôture de la séance à 18H10.

Le Maire
François ANGLADE